EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/09/14

Reçu en Préfecture le : 01/10/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 septembre 2014
D-2014/449

Aujourd'hui 29 septembre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Monsieur Jacques COLOMBIER et Madame Catherine BOUILHET quittent la séance à 15h15

Excusés :

Archives municipales. Convention de partenariat avec la société de production audiovisuelle Phileas Production. Signature. Autorisation.

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Archives municipales de Bordeaux conservent des fonds iconographiques de très grande importance estimés à plus de 150.000 documents. Ces documents permettent de retracer l'évolution topographique de la ville depuis le XVIe siècle.

Dans le cadre de son projet de web-documentaire intitulé « La Garonne, un fleuve en milieu urbain », la société Phileas Production a eu connaissance de documents qu'elle souhaite utiliser pour illustrer ce web-documentaire qui sera diffusé gratuitement et librement sur son site Internet.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et de la valorisation qu'il implique tant pour le patrimoine archivistique de la Ville que pour son rayonnement touristique et culturel, les parties ont souhaité établir une convention fixant les conditions de reproduction et d'utilisation des documents iconographiques conservés dans les fonds des Archives municipales de Bordeaux, par la société Phileas Production.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le maire :

- à signer cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Convention de partenariat
entre la Ville de Bordeaux (Archives municipales) et la société Phileas Production

Entre les soussignés,

la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, M. Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du ,
reçue à la Préfecture de la Gironde le ,

et

la société Phileas Production, SARL au capital de 7.622,45 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux, sous le n° 40485608000027 dont le siège social est sis 77 avenue Thiers 33100 Bordeaux, représentée par Mme Mary Pechmeja en sa qualité de gérante,

il a été arrêté et convenu ce qui suit.

Les Archives Municipales de Bordeaux conservent des fonds iconographiques de très grande importance (plus de 150 000 documents) permettant de retracer l'évolution topographique de la ville depuis le XVIe siècle.

La société Phileas Production a eu connaissance de ces documents qu'elle souhaite exploiter dans le cadre de la réalisation d'un web-documentaire intitulé «La Garonne, un fleuve en milieu urbain ». Ce web-documentaire sera diffusé sur le site Internet de la société Phileas Production dont l'accès est libre et gratuit.

Article premier – Objet de la convention

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et de la valorisation qu'il implique tant pour le patrimoine archivistique bordelais que pour la ville elle-même, les parties ont décidé d'établir une convention fixant les conditions d'utilisation des reproductions des documents iconographiques conservés dans les fonds des Archives municipales de Bordeaux par la société Phileas Production.

Article 2 – Obligations de la société Phileas Production

La société Phileas Production ne pourra utiliser que les images expressément autorisées et uniquement pour le web-documentaire susnommé. Ce droit est personnel et incessible.

La société Phileas Production s'engage à :

- à faire figurer le logotype des Archives municipales de Bordeaux au générique du web-documentaire,
- citer, dans le web-documentaire susnommé, le nom de la Ville de Bordeaux et des Archives municipales de Bordeaux au nombre de ses partenaires ,
- établir un lien vers le site Internet des Archives municipales et relayer leurs actualités sur le blog annexe du xeb-documentaire.

Toute autre utilisation par la société Phileas Production des images devra faire l'objet d'un avenant à cette convention.

Article 3 – Obligations de la Ville de Bordeaux

Les Archives municipales de Bordeaux réaliseront la reproduction des images nécessaires à la société Phileas Production pour illustrer le web-documentaire susnommé.

La Ville de Bordeaux cède à titre gracieux à la société Phileas Production les reproductions réalisées par les Archives municipales de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux cède à titre gracieux et non exclusif à la société Phileas Production tous les droits d'exploitation sur les images provenant des fonds des Archives municipales utilisées dans ce

web-documentaire, et cela strictement pour la seule réalisation du web-documentaire cité dans le préambule de la présente convention et pour une durée correspondant à celle de l'exploitation du web-documentaire cité en préambule.

Article 4.- Prise d'effet de la présente convention

La convention prendra effet à compter de la date de notification par la Ville de Bordeaux à la société Phileas Production.

Article 5 – Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 6 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- pour la société Phileas Production, en son siège social, 77 avenue Thiers 33100 Bordeaux.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires, le

Le Maire de Bordeaux , Alain Juppé	La Gérante de la société Phileas Production Mary Pechmeja